

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 28 septembre 2017
Délibération n° : 2017- 41
Date de convocation : jeudi 21 septembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2017

Publication : 02/10/2017

Pour l'autorité Compétente

**Objet : Coopération territoriale transfrontalière PITer Terres Monviso****Secrétaire de séance :** Jean-Paul HOFFMANN**Président :** Christian GROSSAN**Région :** Chantal EYMEOUD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Chantal EYMEOUD);**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;**Communes :****Abrïès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;**Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;**Arvioux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;**Ceillac :** Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;**Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, absent (pouvoir à Pascal GIRAUD) ;**Eygliers :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;**Guillestre :** Bernard LETERRIER, Maire, présent ;**Molines-en-Queyras :** Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;**Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, présente ;**Saint-Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, Danièle GUIGNARD, Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN).**Exposé des motifs**

Dans le cadre du programme Alcotra 2014-2020, le territoire Terres Monviso a déposé un dossier de candidature pour un Plan intégré transfrontalier territorial (PITer) pour un montant total de 9 540 000€ financé à 85% par le FEDER (soit 8 109 000€).

Un PITer est constitué d'un ensemble de 4 projets simples et un projet de coordination et communication organisés autour de plusieurs thématiques dans le cadre d'un territoire transfrontalier spécifique. Sur la base de la définition préalable d'une stratégie commune, l'objectif principal des PITer est le développement économique, social et environnemental d'un territoire transfrontalier et doit s'inscrire dans le cadre des axes prioritaires Alcotra.

Les Piter sont présentés et programmés en deux phases :

1. Appel à manifestation / élaboration de la candidature
2. Elaboration et approbation de la stratégie et des projets

Le dossier PITer Terres Monviso, déposé le 30 mars 2017 suite à plusieurs rencontres entre les élus du Viso entre octobre 2015 et octobre 2016, répond à la phase 1.

Les 4 projets simples et le projet de coordination et communication sont les suivants :

			France		
	Chef de file	Coordinateur national	Partenaires	Délégués	Bénéficiaires
COO rdination et communication	CCGQ	C Saluzzo			CCSP / CCUSP
EcO nomies vertes	Pn Monviso	Pnr Queyras	CCGQ	PNE / PNM	CCSP / CCUSP
RIS ques	CCGQ	Région Piémont	D05 / PnrQ		
T(o) urisme international	C Saluzzo	CCVUSP	CCGQ / CCSP / CCVUSP	Ubaye Tourisme / OTI GQ / OTI SP	OT Vars / OT Risoul / OT Les Orres
INCL usion social : bien vieillir	CCSP	CMS	CCGQ*	CODES 05 / Mairie de Barcelonnette*	CCG / CCVUSP

* à confirmer

Chaque projet doit absolument satisfaire les exigences suivantes :

- Contenir des actions tangibles répondant à :
 1. un besoin de la collectivité concernée et du territoire français
 2. une construction transfrontalière
 3. la stratégie développée dans le dossier de candidature
 4. (au) respect du DOMO (document de mise en œuvre)
 5. une limite budgétaire calée au financement FEDER Alcotra si l'autofinancement de 15% veut être maintenu

- Permettre des économies d'échelle substantielles

- Mettre en œuvre un mécanisme de conduite de projets fiables permettant d'éviter les écueils rencontrés sur le dernier PIT

Tout en :

- Prenant en compte les contraintes financières des membres du PITer et leurs obligations respectives

- Evitant le souffle de l'après-projet

Dans ce dossier, le Parc naturel régional du Queyras a déclaré, par la personne de son Président, son intérêt à participer en qualité de partenaire auprès du coordinateur du Plan, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, sur 2 des 4 projets simples (PS 1 Economies vertes et PS 2 risques).

Le 5 juillet 2017, le dossier de candidature PITer Terres Monviso a été retenu par le comité de suivi Alcotra pour un montant total de 7 856 470,59€, soit un financement FEDER de 85% à hauteur de 6 678 000€ se répartissant ainsi :

PROJET	FEDER	TOTAL DEPENSES	
ECONOMIES VERTES	1 400 000,00 €	1 647 058,82 €	TTC
MOBILITE RISQUES	1 400 000,00 €	1 647 058,82 €	HT
TOURISME	2 077 320,00 €	2 443 905,88 €	TTC
COOPERATION	400 680,00 €	471 388,24 €	TTC
INCLUSION SOCIALE	1 400 000,00 €	1 647 058,82 €	TTC
	6 678 000,00 €	7 856 470,59 €	

Le territoire entre maintenant dans la phase 2 d'élaboration affinée de la stratégie et des projets avec un dossier complet à déposer autour du 15 janvier 2018 qui sera instruit dans le courant du 1^{er} semestre 2018 pour un début des opérations en juin 2018 et pour une durée de 3 ans.

Il convient maintenant de positionner le Parc à s'engager comme partenaire du projet simple Risques (PS 2) et comme coordinateur national, aux côtés du Parc du Monviso chef de file, sur le projet simple Economies vertes (PS 1), accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage globale, pour un montant maximum de 200 000€.

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05-2017-05-10-002 du 10 mai 2017 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;

Considérant :

- Le dossier de candidature du territoire Terres Monviso pour répondre à l'appel à projet Alcotra PITER déposé le 30 mars 2017 ;
- Les 4 projets simples et le projet de coordination et communication, leurs chefs de file, coordinateurs nationaux, partenaires, délégataires et bénéficiaires ;
- L'intérêt du Parc naturel régional du Queyras à participer comme coordinateur national du PS 1 Economies vertes et comme partenaire du PS 2 Risques ;
- La candidature du PITER Terres Monviso retenue par le comté de suivi Alcotra pour un montant total de 7 856 470,59€ ;
- Le dépôt du dossier complet de candidature pour le 15 janvier 2018 ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 28 septembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0

Pour :

23

Abstentions : 1

- De positionner le Parc naturel régional du Queyras comme partenaire du projet simple Risques (PS 2) et comme coordinateur national, aux côtés du Parc du Monviso chef de file, sur le projet simple Economies vertes (PS 1), pour un montant maximum de 200 000€, accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président
Christian GROSSAN**